

**PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION SYFFA
Mardi 8 janvier 2019
Paris**

Présents : voir pièce jointe

Pouvoirs : Alain CROZON (ACH-France) donne pouvoir à Thomas GODART
Eric BETILLE (VEBER ASSAINISSEMENT) donne pouvoir à André ROUET
Michel BANNIER (HYDROVIDEO) donne pouvoir à Sylvie FRANTZ
Fabrice LOUVET (MINIMAX) donne pouvoir à Philippe DRESIN
Christian EMMANUEL (PREMIER TECH AQUA) donne pouvoir à André ROUET

Le Président André ROUET remercie les membres du Conseil d'Administration présents. Il souhaite à chacun ses meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite professionnelle pour l'année 2019 et ouvre la séance à 15 h 00.

1 – Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 18 octobre 2018

Le procès Verbal du Conseil d'administration du 18 octobre 2018 qui a été envoyé aux adhérents ne fait l'objet d'aucune remarque particulière et est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – Congrès FNSA et FNSA-Expo 2019

Le Président André ROUET annonce que le Conseil d'Administration FNSA a donné son accord pour que l'organisation du prochain congrès FNSA et FNSA-Expo 2019 se déroulent conjointement au second semestre 2019 aux Sables d'Olonne.

Le Président André ROUET ajoute qu'à l'occasion de cet événement, nous pourrions favoriser les échanges entre le monde des fabricants de matériels d'assainissement et de la maintenance industrielle et le monde des constructeurs de navires de plaisance.

La période retenue pourrait être la mi-septembre sachant que les rencontres nationales de l'assainissement non collectif sont prévues les 16 et 17 octobre à Dijon.

Le Conseil d'Administration valide le projet des Sables d'Olonne mais demande également au Président d'examiner d'autres destinations avant de finaliser le dossier le 31 janvier 2019.

3 – Adhésion du SYFFA au partenariat « Les professionnels de l'assainissement »

Le Président André ROUET rappelle que pour donner plus de visibilité aux adhérents et développer une action pédagogique vers le grand public, une convention tripartite a été signée entre la CNATP, la FNSA (qui représente le SNEA et le SYNABA) et l'IFAA pour mettre en place des groupes de travail sur des sujets qui les rapprochent : étude de conception à la parcelle, la réception des travaux et la pérennité des filières ANC.

PREMIER TECH AQUA, fabricant d'installations pour l'assainissement non collectif, qui adhère au SYFFA a questionné le Président André ROUET et souhaite intégrer ce partenariat.

Le Président André ROUET précise que dans l'article 8 des statuts du syndicat « *Les membres du Syndicat prennent l'engagement de soumettre à celui-ci préalablement à toute action de leur part, les questions d'ordre général et professionnel susceptibles d'intéresser l'ensemble de la profession... Toute intervention, d'ordre général ou particulier qu'un membre estimerait devoir être faite auprès de la Fédération, devra être obligatoirement provoquée par l'intermédiaire du Syndicat.* »

Le Président André ROUET demande aux administrateurs leur accord pour que le SYFFA rejoigne le SNEA et le SYNABA et soit représenté par la FNSA dans le partenariat avec la CNATP et l'IFAA. Il ajoute qu'au sujet de l'assainissement non collectif, les intérêts du SYFFA seront défendus par la FNSA qui reste l'interlocuteur officiel du Ministère de la transition écologique et de la santé, notamment au sein du PANANC de l'AFNOR et de l'ASTEE.

Le Conseil d'Administration valide la proposition.

4 – Exploitation du questionnaire SYFFA

Le Président André ROUET remercie les adhérents pour les questionnaires qui ont été transmis au syndicat et donne lecture des différentes réponses.

Question n°1 : Avez-vous des sujets que vous souhaiteriez voir traiter dans un groupe de travail

1 - Pour défendre les intérêts de la profession lors de la mise à jour de l'ADR menée au niveau européen, il serait souhaitable que le syndicat organise un groupe de travail avec les équipementiers français et transmette des propositions à la FFC (Fédération Française de la Carrosserie) qui travaille sur le sujet pour porter et défendre la position des équipementiers français lors des travaux menés au niveau européen.

2 - Les formations proposées par les équipementiers ne sont pas assez mises en avant auprès de la FNSA. Il est donc décidé de récupérer ces informations puis de les intégrer au catalogue des formations mis à jour par la Commission Technique et Sécurité FNSA et de les présenter sur le site web FNSA.

3 – La réactualisation du document élaboré par la Commission Technique et sécurité FNSA concernant la définition des matériels hydrocurage

4 - Les travaux concernant le mono-opérateur

Question n°2 : Les salons et manifestations auxquels les adhérents SYFFA doivent participer ?

CGLE à Rennes, POLLUTEC à Lyon, Ville Sans Tranchée, etc ...

Question n°3 : Souhaitez-vous maintenir le pôle FNSA-SYFFA sur le salon POLLUTEC ?

La majorité des réponses est oui.

Question n°4 : Suggestions concernant FNSA-Expo

Les adhérents souhaiteraient que FNSA-Expo ne regroupe que des adhérents SYFFA, qu'il y ait un effort plus important vers les clients décideurs et utilisateurs et qu'il y ait un changement régional pour chaque nouvelle édition.

Question n°5 : Qu'attendez-vous du SYFFA pour les années à venir ?

Les adhérents souhaitent mettre en place des journées formation à destination des prestataires de service et développer l'information sur les métiers de l'assainissement et de la maintenance industrielle.

Le Président André ROUET propose aux adhérents qui ne se sont pas encore exprimés de le faire et décide de mettre en place un programme d'action dans les prochaines semaines.

5 – Facture non réglée à la FNSA par un adhérent SYFFA

André ROUET précise que depuis 2 ans, lors des Assises de l'Assainissement non collectif, il est proposé aux adhérents SYFFA qui souhaitent y exposer de se regrouper dans le village FNSA. La FNSA passe une convention avec idéal Connaissances et avance les fonds pour bloquer les espaces. Chaque exposant du village est ensuite facturé par la FNSA.

Le 20 avril 2018, la société HVD a transmis à la FNSA une demande de réservation pour un stand de 18m2 concernant les Assises de l'Assainissement non collectif organisées les 10 et 11 Octobre 2018. Le 4 juin, la FNSA a ensuite envoyé à la société HVD une participation aux frais de 6.000 € à régler avec relance le 3 juillet et le 28 août.

Le 14 septembre, la société HVD a prévenu qu'elle ne souhaitait plus exposer dans le village FNSA au motif que suite au Conseil d'administration SYFFA du 12 Septembre, la société HVD n'était pas dans le collège n°1 « Constructeur » mais dans le collège n°2 « Fournisseur » et de ce fait, n'allait pas régler les 6.000 € à la FNSA.

La FNSA a donc demandé au SYFFA de trouver une solution quant au règlement des 6.000 €.

Après débat et proposition faite par le Président André ROUET de prendre en charge cette somme sur les réserves du syndicat, Thomas GODART a précisé qu'il ne souhaite pas pénaliser le syndicat et les adhérents et qu'il allait régler la participation aux frais de 6.000 € à la FNSA.

Le Conseil d'Administration prend acte de cette décision.

6 – Désignation du représentant SYFFA pour S3C

S3C procédera en 2019 au renouvellement des membres de son Conseil d'Administration et demande au SYFFA de désigner son représentant.

D'un commun accord, le Conseil d'Administration désigne Monsieur Stuart HARWOOD représentant du SYFFA au Conseil d'Administration S3C.

7 – Demandes d'adhésion

Le Conseil d'Administration valide la demande d'adhésion de la société ELOY WATER qui intégrera le collège n°2.

Concernant la demande d'adhésion de KAISER AG, le Conseil d'Administration, après examen du dossier, a constaté que l'entreprise ne répondait pas aux exigences de la charte (2 ans d'existence) et propose de renouveler la demande d'adhésion dans un an.

8 - Questions diverses

Le Président André ROUET souhaite remercier les adhérents pour leur présence au salon POLLUTEC à Lyon et ajoute que le pôle FNSA-SYFFA n'a pu être organisé, les organisateurs ont préféré positionner les adhérents alors qu'il avait été convenu que le SYFFA s'en chargerait comme cela se faisait dans le passé.

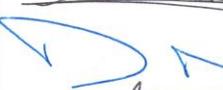
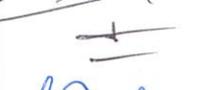
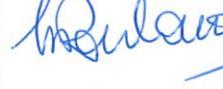
Le Président André ROUET remercie également les équipementiers (HUWER et RIVARD) qui se sont investis pour réaliser des tests de curage et proposer des solutions techniques permettant de réduire le brouillard généré à la sortie du regard.

Le Président André ROUET remercie également Stuart HARWOOD qui par son engagement au S3C a favorisé la signature d'un accord le 1^{er} novembre 2018 avec le SIR, WJTA reconnaissant les principes fondamentaux lors de la mise en oeuvre sécuritaire de l'eau sous pression.

Il ajoute également qu'un accord européen a également été signé le 4 décembre 2018 entre le MASE UIC et le VCA-P concernant une coopération pour une certification SSE européenne dans l'industrie et les services. Il est précisé que *« même si les référentiels de certification MASE-UIC et VCA-P ne sont pas rigoureusement identiques, ils garantissent un niveau d'exigences comparable pour les entreprises certifiées »*.

Sans autre point à l'ordre du jour, le Président André ROUET remercie les administrateurs présents et lève la séance à 17 h 30.

FEUILLE DE PRESENCE
Mardi 8 janvier 2019
Conseil d'Administration SYFFA

NOMS	SOCIETES	EMARGEMENT	Adresse EMAIL
BARBARC CÛSÉ	ADF SYSTEMES		b.cisse@adf-systemes.fr
Harwood Steve	PBS.		
MOREAU Claude	REUARD		
ZARIGNON Philippe	BAROCLEAN		
Goelert Thomas	HVD		
DRESIN Philippe	HYDRASIN		
Sylvain FRANZ	DUWER		
Jacques SAJOT	KARBER		
André Rouet	SYFFA - LATH		
LE BOULANGER CHARLES	FINSA-SYFFA		